

COMMUNE DE SAINT-MARTIN-SUR-OUST | Conseil municipal du 11 décembre 2025

Délibération n°4

2025-96 | Finances - Tarifs des services municipaux – Année 2026

L'an deux mil vingt-cinq, le onze du mois de décembre à 20h00, s'est réuni le conseil municipal de la commune de Saint-Martin-sur-Oust, après convocation légale du 5 décembre 2025, à la mairie, sous la présidence de Madame Marion LE POGAM, Maire.

Secrétaire de séance : André BOUDART

Nombre de membres du conseil	
En exercice	14
Présents	11
Votants	11

En présence de :

Marion LE POGAM, André BOUDART, Annie-Noëlle BURBAN, Bertrand HELLEU, Kathy LEBRETON, Hervé BURBAN, Jacqueline MADOUASSE, Bernard WIMART, Yannick SENE, Jacques DESIGNE, Arnaud COUE.

Vote	
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Absent(s) :

Michel CHRISTOPHE, Michèle LECOMMANDOUX, Karine CRETE.

Le conseil municipal fixe les tarifs des services communaux pour l'année 2026, comme suit :

PETITS ENCAISSEMENTS DIVERS	
Tennis et terrains de sport	
L'heure	5 €
Carte de 10 heures	36 €
Livres	
Livres sortis de l'inventaire	1€/livre

MARCHES COMMUNAUX	
Droits de place, le mètre linéaire	2 €
Table, l'unité	3 €

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	
Terrasses, étales et autres... ayant un caractère pérenne	
Jusqu'à 25 m ² , forfait par an	152 €
Au-delà de 25 m ² , le m ² supplémentaire par an	10 €
Commerces non sédentaires et autres	
Forfait par jour	10 €

CIMETIERE	
Columbarium	1 016 €/la plaque
Concessions cimetière, cavurnes & columbarium	
15 ans	120 €
30 ans	240 €

PANNEAU EXPOSITION	
Le panneau	5 € la semaine
Dégradation-perte	40 €

ANIMAUX	
Dégradation ou perte de cage-piège ragondin	200 €
Animaux en divagation	Paiement par le propriétaire suivant tarifs facturés par la SAS SACPA - convention du 05/11/2020
Forfait ramassage d'animal	100 €

RESTAURATION	
CANTINE SCOLAIRE	
Le repas	3,90 €
Tarif « majoré »	4,95 €
REPAS LIVRES A DOMICILE	7,45 €

VOIRIE	
Pénalité dégradation voirie-débroussaillage, forfait	150 €
Création de regard en béton	
50x50 l'unité	350 €
60x60 l'unité	380 €
Réalisation de tête d'aqueducs	320 €
Réalisation d'un branchement dans un regard existant	270 €
Fourniture de terre végétale	
Le mètre cube	40 €
Par 5 mètres cubes, le mètre cube	35 €
Main d'œuvre (par heure)	40 €
Forfait enlèvement des déchets sauvages	300 €
Lampadaires usagés	25 €/pièce

CORDE DE BOIS			
ABATTU			A ABATTRE
Sapin, peupliers	Tout venant	Chêne, bois dur	
120 €	180 €	220 €	60 €
Forfait livraison de bois			80 €

CAMPING	
Adulte	3,50 €
Enfant (jusqu'à 13 ans)	1,10 €
Chien	0,50 €
Emplacement	3,20 €
Douche (seule)	2,00 €
Electricité	3,50 €
Prise pour branchement (caution)	20 €
Garage mort	Juillet et août Mai, juin et septembre
	3,00 € 1,50 €
Pénalité pour dégradation ou ménage	130 €
Lavage machine (jeton + lessive)	6 €
Séchage machine	5 €
Cabane étape (forfait/jour)	18 €
Camping-car sans électricité	9 €
Réduction pour groupes (associations, clubs, centre-aéré, centre de loisirs, écoles...)	10 %
Carte fidélité (pour en bénéficier : joindre carte fidélité remplie et les quittances)	10 % des dépenses effectuées de la carte

LOCATION SALLES SOCIO-CULTURELLE						
	<i>Habitants de Saint-Martin</i>			<i>Habitants hors commune</i>		
	<i>journée</i>	<i>1/2 journée</i>	<i>vin d'honneur</i>	<i>journée</i>	<i>1/2 journée</i>	<i>vin d'honneur</i>
Grande salle	250,00 €	170,00 €	75,00 €	320,00 €	220,00 €	110,00 €
Autres salles	75,00 €	45,00 €	45,00 €	110,00 €	70,00 €	70,00 €
Cuisine (repas)	60,00 €					
Ménage non fait	300,00 €					
Caution dégradation	400,00 €					
Forfait 2 jours (ESC grande salle + autre salle + cuisine)	650 €			850 €		

Fait et délibéré à Saint-Martin-sur-Oust, le 11 décembre 2025,

Le secrétaire de séance,
 André BOUDART

Le Maire,
 Marion LE POGAM

